



École primaire Mont-Valot

Personnes présentes :

Mme MANTION : conseillère municipale déléguée à l'éducation, M. Scnebelen délégué municipal pour l'école du Mont Valot

Mmes Lamboley Charlotte, Villeminey Maëva, Mettey Tiziri, et M. Villeminey Daniel : représentants de parents d'élèves,

Mmes COMBEBIAS, COLLIN, SIENER et MELOT: enseignantes, Mme HAUERT : enseignante de l'UE

Excusés : Mme RABA : Inspectrice de l'éducation nationale, M. BURGHARD : maire de Luxeuil-les Bains, Mme BAVARD : adjointe à l'éducation Mme FOUQUET DDEN, Mmes Perrin Elodie et Perney-Bolot Ingrid : parents d'élèves élus.

Accueil

Présentation des personnes. Bienvenue à tous les parents élus dans l'équipe des représentants de parents d'élèves.

1. Le conseil d'école

Dans un conseil d'école, aucune situation personnelle ne doit être abordée. Le conseil d'école vote le règlement intérieur et donne son avis sur le fonctionnement de l'école en général. Comme par exemple sur les projets de l'école, les projets d'actions éducatives des classes, les activités post et périscolaires, l'hygiène, les conditions de fonctionnement matériel et financier, l'utilisation des moyens alloués, l'utilisation des locaux scolaires, les conditions d'intégration d'enfants handicapés.

Les élections de représentants de parents d'élèves : 87 personnes inscrites sur la liste électorale. 64,3 % de participation. 56 votants, 6 bulletins blancs ou nuls et 50 suffrages exprimés.

Rappel du rôle des représentants de parents d'élèves : les parents élus doivent faciliter les relations entre les enseignants et les parents. Ils ne discutent pas de pédagogie. En revanche, leurs avis sont très précieux pour tout ce qui touche à la vie des élèves. Etre représentant de parents n'est pas toujours facile. Ce sont des partenaires pour les enseignants car ils apportent une autre vision de l'école et surtout ils se doivent de penser au collectif et à l'ensemble des enfants de l'école

Prochains conseils d'école : vendredi 21 février et vendredi 13 juin 2024 à 18h00

2. Effectifs

Actuellement, 58 élèves sont inscrits : 5 PS, 7 MS, 8 GS, 4 CP, 13 CE1, 7 CE2, 6 CM1 et 8 CM2.

Les classes sont les suivantes : 1 classe maternelle à 20, 1 classe de CP-CE1 à 17, une classe de CE2-CM1-CM2 à 21. 3 nouveaux élèves sont attendus à la rentrée des vacances de Toussaint : un élève en grande section et deux en CM1.

Nous avons 45 familles à l'école du Mont Valot.

Cette année, nous accueillons encore une classe de l'IME en inclusion. Cet accueil est prévu le temps des travaux de l'école du Boulevard Richet.

8 enfants sont accueillis dans le cadre de ce dispositif.

3. Règlement intérieur et charte de la laïcité

Après lecture, le règlement intérieur est voté à l'unanimité. Il sera affiché à l'école avec la charte de la laïcité. Ces documents seront sur le blog et seront envoyés par courrier électronique aux parents. Les parents devront signer un accusé de réception disant qu'ils en ont pris connaissance dans les cahiers de liaison.

La charte de laïcité comporte quinze articles et explique le sens et les enjeux du principe de laïcité qui se vit au quotidien. Il est question des droits et des devoirs de chacun.

Les devoirs liés à la laïcité sont une garantie pour les parents et les élèves car la laïcité protège contre tout prosélytisme et contre toute publicité idéologique, religieuse et politique.

Elle s'apprécie dans la qualité du vivre ensemble, le respect de l'égalité entre les filles et les garçons, le refus des violences et des discriminations (art. 9 de la Charte).

4. Sécurité / Santé

Rappel du plan Vigipirate : les entrées sont filtrées. Seuls les parents ou responsables d'enfants de maternelle entrent dans la cour ou l'école (le matin pour aller dans la classe des maternelles et l'après-midi jusqu'à la salle de jeu). Les poussettes restent à l'extérieur de l'enceinte scolaire. Toute personne inconnue devra présenter ses papiers d'identité et ouvrir son sac s'il en porte un et ce jusqu'à nouvel ordre.

Le conseil d'école rappelle que les enseignants d'enfants d'âge élémentaire sont responsables des enfants jusqu'à la grille de l'école et que les enfants de maternelle sont remis à un responsable nommément désigné par écrit si ce n'est pas un parent.

Lorsqu'un élève quitte l'école en dehors des heures de sortie, le responsable qui récupère l'enfant doit compléter et signer le cahier des départs anticipés.

Exercice évacuation

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le **30 septembre**. Tous les élèves sont sortis rapidement. Après comptage et vérification des effectifs, l'exercice a duré moins de 2 mn.

PPMS :

Ils ont été remis à jour. Nous avons un PPMS attentat, intrusion et un PPMS risques majeurs. Les risques majeurs concernant notre école n'ont pas changé : les risques naturels (sismique et météorologique), les risques technologiques (transports de matières dangereuses et nuage toxique).

Pour une alerte de type risque majeur, les regroupements ont lieu dans les classes pour les élèves situés côté maternelle et en BCD pour les élèves côté élémentaire et salle périscolaire. Le signal est de 3 coups de sifflets longs pour le PPMS risques naturels. Du matériel est prévu dans chaque lieu pour palier à l'urgence.

L'exercice PPMS risque technologique avec confinement s'est déroulé le mardi 15 octobre. Jeudi 17 octobre a eu lieu un exercice préfectoral de ce type à Luxeuil et nous avons reçu uniquement un message indiquant la levée de l'alerte. La mairie se renseigne pour savoir si c'était prévu ainsi.

Pour une alerte de type attentat intrusion, les regroupements ont lieu dans chaque classe pour les élèves situés côté élémentaire et dans les dortoirs pour les élèves situés côté maternelle. Le signal est la corne de brume pour le PPMS attentat-intrusion.

Dans tous les cas, chaque enseignant a un rôle dans la gestion de la crise.

Dès le retentissement du signal, fermer les lumières et les portes de sa classe, tirer les rideaux et rejoindre rapidement le lieu de confinement prévu. Chaque adulte vérifiera alors que tous les

élèves du groupe sont présents et tous devront être en position de sécurité adaptée à la situation dans le silence jusqu'au signal de la fin de l'alerte.

Les listes des élèves sont présentes dans les pochettes PPMS dans chaque lieu.

Cette année aura lieu un exercice académique PPMS attentat intrusion. Les familles seront informées en temps utile.

5. Vie scolaire :

La vie scolaire c'est la réussite de tous, au niveau des savoirs fondamentaux et du bien-être à l'école. Nous poursuivons encore cette année le travail engagé les années précédentes.

- Les 3 valeurs identifiées comme essentielles et indispensables il y a plusieurs années restent à consolider malgré les dispositifs pédagogiques déjà mis en place. Ces 3 valeurs sont : RESPECT - COMMUNICATION - COOPERATION.
- Une échelle du comportement est mise en place dans les classes de CE2-CM1-CM2. Selon son placement sur l'échelle, l'élève complète une fiche de réflexion ou obtient un diplôme de félicitations.
- Dans la classe des CP-CE1 il y a le lion du comportement et une fusée des émotions.
- Poursuite des messages clairs dans les classes élémentaires.
- Conseils de coop au sein des classes une fois par semaine ou par quinzaine selon les classes.

Rentrée. Bonne rentrée sans protocole sanitaire à proprement parler. Seuls restent en vigueur les gestes barrière : lavage régulier des mains, aération des locaux et désinfection au moins une fois par jour des points de contact (portes, porte-manteaux, ...)

La maîtresse des maternelles propose un entretien individuel à tous les parents qui le souhaitent.

La classe de CP-CE1 utilise des fichiers en mathématiques et un manuel de lecture. La classe de CE2-CM1-CM2 fonctionne avec des manuels et un fichier de géométrie.

Evaluations. Cahier de progrès en maternelle et LSU en ligne à partir du CP. Le LSU sera communiqué aux parents deux fois dans l'année (fin janvier et fin juin), ainsi que le cahier de progrès pour les PS, les MS et les GS.

Des évaluations nationales ont été effectuées du CP au CM2 : tous les parents sont reçus individuellement pour échanger avec Mme Collin et Mme Combebias à propos des résultats.

Pédagogie :

- Les langues : L'anglais est enseigné de la GS au CM2.
- La mission en allemand d'une enseignante itinérante : Mme Céline Pradel se poursuit, affectée pendant 3 h30 sur l'école. Les élèves de MS et GS bénéficient de 30 mn de cours, les élèves du CP au CM2 bénéficient de 45 mn de cours.
- APC : le mardi de 16h30 à 17h30
- Aide aux enfants en difficultés. RASED : Une psychologue, Mme Grosjean peut être contactée par les enseignants ou par les parents au 03 84 40 45 24 ou au 07 66 16 03 52
Cette année, le RASED a été contacté pour plusieurs enfants. Mme Lepaul (enseignante spécialisée) ainsi que Mme Grosjean vont intervenir à l'école.
- Les équipes éducatives sont mises en place pour essayer d'adapter les parcours de chaque élève en fonction des difficultés rencontrées, qu'elles soient d'ordre comportementales ou d'apprentissage.

Climat scolaire. Mme Brice enseignante chargée de mission climat scolaire intervient dans l'école tous les jeudis. Ses interventions dans les différentes classes ont été présentées.

Dans la classe des CP-CE1, Mme Lepaul, enseignante spécialisée intervient dans la continuité du projet « conte à l'école » commencé l'an dernier et qui commence à porter ses fruits. Une jeune fille vovant intervenir dans le cadre d'une mission de service civique sur l'année scolaire à compter du 4 novembre.

Projet d'école. Le suivi des actions du projet élaboré en 2022-2023 est présenté

Protocole pHARe (prévention du HARcèlement à l'école) : présentation du protocole de l'école. Le harcèlement est maintenant un délit inscrit au code pénal. Dans le cadre de nos fonctions, les enseignants ne peuvent en aucun cas statuer sur un fait de harcèlement ou non, c'est la justice qui le fait.

Dans le cadre scolaire, les enseignants sont vigilants au bien-être à l'école de chacun des élèves et au climat scolaire des classes. Chaque situation conflictuelle entre élèves est prise en compte et traitée au mieux dans la classe.

En amont, chaque élève bénéficiera de 10h00 de sensibilisation et de travail sur les compétences psychosociales.

Le harcèlement en milieu scolaire présente 3 caractéristiques :

1. **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
2. **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
3. **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Si une telle situation est repérée par un enseignant ou signalée par un parent alors on applique le protocole d'intervention. Ce protocole est affiché à l'école.

L'éducation sexuelle à l'école : est inscrite dans le cadre institutionnel du code de l'éducation auquel nous sommes soumis.

A l'école élémentaire il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité. Il s'agit d'une approche globale adaptée à l'âge des enfants.

A la maternelle, il s'agit de comprendre ses relations aux autres : exprimer ses émotions, les gérer, connaître son corps.

A l'élémentaire, les élèves vont apprendre

- à mieux se connaître,
- le respect de soi et d'autrui,
- l'égalité filles-garçons,
- identifier et exprimer ses émotions,
- comprendre ses relations aux autres,
- le vocabulaire de la règle et du droit : les droits de l'enfant (cycle 3)

Cette année encore nous élaborerons des séances à partir des supports proposés par le ministère de l'éducation.

Le protocole en santé mentale : le protocole départemental a été présenté. Il est de la responsabilité de chacun : parents et personnels de l'école de veiller au bien-être des enfants.

1. **REPÉRER** des signes de mal-être et/ou de troubles psychiques,
2. **ALERTER** les parents, le RASED
3. **ÉVALUER** la gravité de la situation (équipe ressource)
4. **ADRESSER** en fonction de l'évaluation vers des professionnels spécialisés de l'éducation nationale et/ou extérieurs à l'éducation nationale.

Projets pédagogiques

Nous poursuivons l'élaboration du projet patrimoine.

Cette année, notre travail portera sur les arts du quotidien en lien avec la dentelle de Luxeuil et des costumes traditionnels. Et pour compléter cette thématique nous nous sommes inscrits au projet départemental « prêts à en découdre » sur le thème du fil et du textile. Ce projet s'articule autour de l'exploitation pédagogique d'albums sur ce thème.

La réalisation d'une exposition des travaux d'élèves sera reconduite en 2025.

Nos 3 volets habituels (citoyen, sportif et culturel) seront présents.

Volet citoyen :

- Élections de délégués d'élèves le 11 octobre. Les délégués élus sont :
En CP-CE1 : Soline et Evan avec comme suppléants : Emma et Léo
En CE2-CM1-CM2 : Assia et Léo avec comme suppléants : Louise et Arthur
Les conseils de délégués seront mis en place à la deuxième période.
- Tenue dans chaque classe de conseils de coop deux fois par mois.
- Reprise des ateliers citoyens dès la deuxième période. Ils auront lieu le vendredi de 13h30 à 14h30. Une semaine sur deux, les enfants bénéficieront par cycle d'une séance de chorale pour les élèves de la GS au CM2. L'autre semaine, 5 ateliers seront organisés avec des groupes d'âge hétérogènes (de la GS au CM2) autour de thématiques liées à la citoyenneté. Si des parents le souhaitent, ils pourront intervenir auprès d'un groupe pour des activités manuelles.

Volet sportif :

- 10 séances de natation pour les CP-CE1 et les CE2-CM1-CM2 commenceront le mardi 3 décembre. Les informations et plannings ont été donnés.
- Les rencontres sportives prévues dans le projet d'école auront lieu pour chaque cycle. La rencontre jeux collectifs a eu lieu ce vendredi 18 octobre.

Volet culturel :

- Le PEAC (Parcours Educatif Artistique et Culturel) se poursuit. C'est une mise en cohérence des enseignements et des actions éducatives avec un mélange de connaissances, de rencontres et de pratiques. Les élèves sont initiés aux divers langages de l'art.
Divers projets et actions permettent de le compléter :
Pour les arts du visuels, « école et cinéma » pour toutes les classes.
Pour les arts du son : pratique de chant collective
Pour les arts du quotidien : arts visuels à partir d'objets de récupération (recyclage), projet « prêt à en découdre »
Pour les arts du vivant : réalisations autour du land art
Pour les arts de l'espace : observation de l'environnement plus ou moins proche selon l'âge des enfants.
Pour les arts du langage : des Haïkus, des poésies et de la littérature de jeunesse
- Spectacles côté cour : vendredi 22 novembre, spectacle « la boucle » pour les élèves de l'élémentaire
- Participation au FICA (Festival International des Cinémas d'Asie) en janvier
- Participation au dispositif « école et cinéma » pour toutes les classes. Apprendre à lire les images et les comprendre 2 films pour les PS-MS-GS et 3 films du CP au CM2
- Participation aux spectacles JMF

Travail avec les partenaires de l'école

Bibliothèque municipale : exposition dans ses locaux et reprise de visites des classes.

A noter : la gratuité de l'adhésion pour tous les élèves de CP offerte par la mairie

Lire et faire lire : va reprendre à la rentrée de Toussaint le lundi et le jeudi de 16h30 à 17h30.

Communauté de commune : planning piscine.

École départementale de musique et de théâtre : projet pâte à son avec une intervenante qui aboutira à un spectacle au centre Taiclet le mardi 4 février 2025.

6. Aspect financier

Les subventions municipales

750 € en juin (3x250 € par classe) pour l'année 2023-2024

35 € par enfant et 20 € par élève d'élémentaire nous permettent d'acheter les fournitures de début d'année.

Coopérative scolaire

Bilan de l'année scolaire
2024-2025 :

Dépenses de l'année : 10262,62 €	Résultat de l'année : + 1015,20 €
Recettes de l'année : 11277,82 €	

Dépenses du mois de septembre : adhésion à l'OCCE, adhésion à la FOL et divers achats pour commencer l'année.

La coopérative est alimentée aussi par des actions ponctuelles proposées tout au long de l'année.

La réunion de préparation du marché de Noël a été fixée au vendredi 15 novembre à 18h00.

Il y aura une vente des photos individuelles et de fratrie en novembre et une vente des photos de groupe en fin d'année scolaire.

La vente de sapins en décembre ainsi que la vente de fleurs en mai auront lieu également.

Cette année, les parents d'élèves souhaitent organiser un vide-grenier au mois de mai.

7. Les travaux dans et autour de l'école

- Les travaux à réaliser sont indiqués régulièrement aux services techniques qui apportent une réponse le plus rapidement possible.
- L'effet positif de l'application de certaines règles sanitaires nous amène à les poursuivre même sans protocole : le lavage régulier des mains notamment. La continuité de l'approvisionnement en savon et serviettes en papier est appréciable.

Travaux demandés :

- Afin de poursuivre le développement du jardin à l'école, nous souhaiterions qu'un grand carré de terrain soit retourné
- Installation d'une table de ping pong en dur

Demande de matériel :

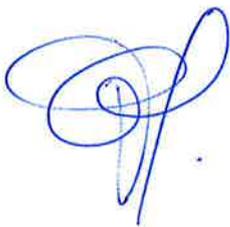
- 1 tables (hauteur : 58 cm, largeur : 59 cm et profondeur : 40 cm avec des cases de rangement) est demandée pour la classe des maternelles et sa chaise
- 2 tables (nouvelle inscription), et leurs chaises

Questions des parents d'élèves :

- Est-ce que la commune pourrait communiquer au sujet du marché de Noël de l'école ?
 - o Mme Manton répond favorablement
- Que peut faire la commune au sujet des jeunes qui fréquentent le chalet à proximité de l'école aux heures de sortie des élèves et qui consomment des produits illicites ?
 - o Mme Manton va relayer la demande en mairie, mais comme il s'agit d'événements très irréguliers, cela semble compliqué d'avoir une action efficace.
- Stationnement devant l'école : le problème des voitures mal garées, y compris sur l'emplacement réservé au bus, ainsi que la vitesse excessive observée, malgré les rehausseurs installés l'an dernier.
 - o La police municipale procède à des « rondes » régulières sur l'ensemble des établissements scolaires de la ville.
 - o L'école fera un mot à coller dans les cahiers pour rappeler les règles de bonne conduite aux abords de l'école.

- Certains parents souhaitent connaître par avance la liste des accompagnateurs aux différentes sorties organisées par l'école.
 - o La directrice rappelle que les sorties en temps scolaire font partie du temps d'enseignement et qu'elles sont obligatoires quelles que soient les personnes qui accompagnent. Les parents accompagnateurs des sorties scolaires sont choisis en fonction de leur disponibilité, de leur volonté de s'engager et de leur capacité à suivre les consignes de l'école. Leur rôle est de contribuer à rendre la sortie scolaire aussi sûre et éducative que possible pour les élèves.

La directrice :



les parents d'élèves



